

LES
Citéi's
éducatives

Candidature de la Ville d'Angers pour la
labellisation du Quartier Monplaisir

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants.



 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
MINISTÈRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT



Les moyens de l'État



Une ingénierie renforcée par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- principal de collège bénéficiant d'un appui dédié à ces nouvelles missions
- chef de projet opérationnel à la disposition des acteurs



Des moyens des autres ministères et opérateurs qui vont accompagner le projet :

renouvellement urbain, enseignement supérieur, pauvreté, santé, formation, culture, sport, discriminations, Cnaf

34
millions d'euros

par an de crédits du ministère chargé de la Ville, soit près de 100 millions d'euros de 2020 à 2022

30 000 €

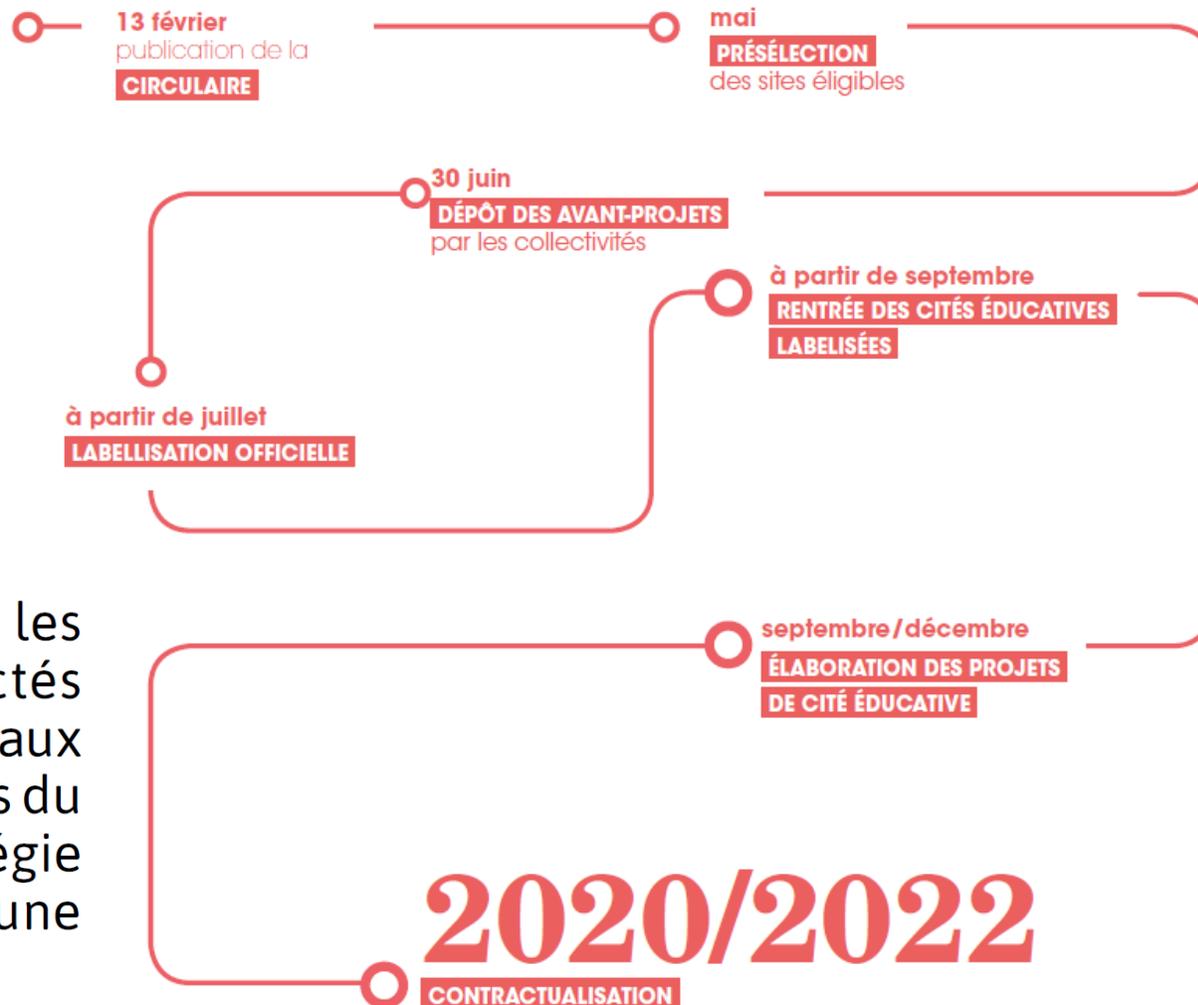
Un « fonds de la cité éducative » de 30 000 € pour un collège dans chaque territoire, alimenté à parité par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère chargé de la Ville et du Logement

La Ville d'Angers déjà très engagée

- Autour de la continuité éducative : actions sur le langage, la parentalité, le Programme de Réussite éducative, les clubs coup de pouce, l'éducation artistique et culturelle ou encore l'animation socio sportive,...
- Dans le cadre du projet de rénovation des écoles Voltaire , Valéry et de structures de petites enfance, et du maintien et de la rénovation du Collège



2019



Un label d'excellence

Le label « Cités éducatives » et les moyens supplémentaires affectés par l'État ne seront accordés qu'aux territoires éligibles où les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT

La Ville d'Angers propose de déposer une candidature pour le Quartier Monplaisir

Un dispositif qui permettra de poursuivre la démarche engagée par la Ville

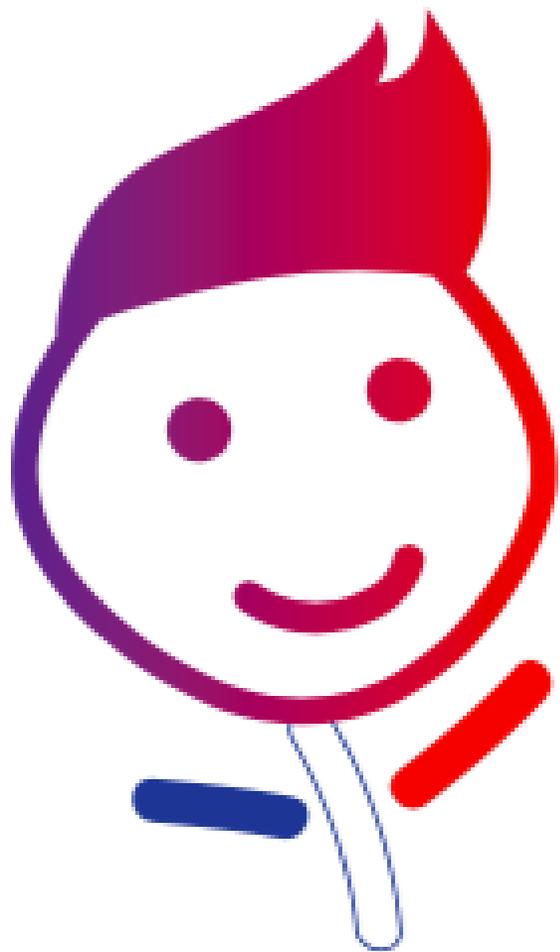
- La **Politique Educative Locale** qui a consacré l'Alliance Educative Ville, Parents, Education nationale et la labellisation d'actions de continuité éducative
- Le **protocole partenarial** pour une ambition éducative à Monplaisir avec l'Etat, ALM, la Région et le Département et l'étude qui a été engagée pour établir un diagnostic et un plan d'action



Une labellisation qui est une opportunité pour les structures éducatives du quartier et les enfants qui les fréquentent

- Par la mobilisation et la coordination des partenaires autour de l'engagement pris dans le cadre du renouvellement urbain Etat, Région, Département , Caisse d'allocation familiale
- Par des possibilités de financement pour densifier des actions existantes et en développer des nouvelles





LES
Cit'e's
éducatives

Candidature de la Ville d'Angers pour la
labellisation du Quartier Monplaisir